

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT

Alpes-Maritimes

Commune **La Roque-en-Provence**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 - 10 - 2021

L'an deux mille vingt et un , le 14 Octobre à 20h00 heures,

Nombre de conseillers

- En exercice	6
- Présents	5
- Votants	5
- Absents	1
- Exclus	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis , maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle - CORSO Scylia - GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël - Absente non excusé - MIRONNEAU Nathalie -

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 11/10/2021

Date d'affichage : 11/10/2021

Objet : Création de Poste - D_2021_10_06

Le 14 Octobre 2021 à La Roque-en-Provence se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis Maire de la Roque-en-Provence

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (*ou autre assemblée*) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal (*ou autre assemblée*) le 14/10/2021 ,

AR Prefecture

Le Maire ARGENTI Alexis Maire de la Roque-en-Provence propose à l'assemblée,

006-210601076-20211014-D_2021_10_06-DE
Reçu le 18/10/2021
Publié le 18/10/2021

- ❖ **la création d'un** emploi permanent d'Adjoint Administratif, à temps *non complet* à raison de 16 *heures hebdomadaires*

Le tableau des emplois est modifié à compter du 14/10/2021

Filière : ADMINISTRATIF .

Cadre d'emplois : SECRETAIRE DE MAIRIE

Grade ADJOINT ADMINISTRATIF : ancien effectif: 3
nouvel effectif: 3

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre :12, article 6411

Par dérogation, si aucun fonctionnaire ne peut être recruté, le recrutement d'un contractuel pourra se faire sur l'emploi créé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

ou

à 5 voix pour

à 0 voix contre

à 0 abstention(s)

Le Maire,

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des A.M.

LE MAIRE A.ARGENTI



AR Prefecture

006-210601076-20211014-D_2021_10_06-DE
Reçu le 18/10/2021
Publié le 18/10/2021